

## Direction des Affaires Culturelles

**2024 DAC 333** Subventions (900.000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens

## PROJET DE DELIBERATION

## EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, par le présent projet, d'accorder notre soutien aux 29 établissements cinématographiques qui gèrent à Paris 34 salles de cinéma indépendantes majoritairement classées Art et Essai et situées dans les 4e, 5e, 6e, 8e, 9e, 10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e et 18e arrondissements au titre de leurs activités cinématographiques effectuées tout au long de l'année dont la liste est annexée.

Les salles de cinéma indépendantes poursuivent depuis de nombreuses années un important travail d'animation culturelle ancré dans leur quartier et en direction de tous les publics. Ainsi, de nombreuses salles proposent par exemple des actions spécifiques pour le jeune public. En lien avec les établissements scolaires et les associations, elles développent des programmes d'éducation à l'image en organisant des séances spéciales en présence des équipes des films et/ou des critiques de cinéma. Elles programment systématiquement les films en version originale et offrent également tout au long de l'année des festivals sur des thématiques spécifiques, des avant-premières, des rétrospectives, etc. Ces projections participent au maintien d'une programmation Art et Essai exigeante et de qualité à travers une offre cinématographique diversifiée et originale chère aux Parisiens.

Toutes ces actions ont su fidéliser les publics et ont permis de maintenir une fréquentation satisfaisante au cours de ces dernières années. Avec 16 millions de spectateurs par an à Paris, le cinéma apparaît comme l'une des principales pratiques culturelles des Parisiens.

Les salles indépendantes parisiennes, dont l'économie était déjà fragile, ont été durement touchées par la crise sanitaire. Malgré la dynamique de relance durablement engagée sur la majorité des salles, le soutien de la Ville de Paris demeure nécessaire pour les aider à faire face à une fréquentation qui n'a pas encore atteint le niveau de 2019.

En 2024, la Ville réaffirme son appui aux salles indépendantes (définies par la non-appartenance à un groupe cinématographique de plus de 50 écrans ou à un groupe de communication), le plus souvent classées Art et Essai, qui se portera sur 34 salles de cinéma, soit 81 écrans.

L'ensemble de ces soutiens permettra à Paris de maintenir son positionnement exceptionnel à l'égard de l'exploitation cinématographique dans le monde, avec l'un des parcs de salles le plus dense au monde, déployant une diversité unique.

Dans le cadre de la politique municipale en faveur du cinéma, je vous propose donc de m'autoriser à signer les 29 conventions ci-jointes avec 29 établissements cinématographiques parisiens, pour un montant total de 900.000 euros.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris